

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de PIANA (Corse du Sud)

Date de l'acte : 29 mars 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Jean **MASSONI**, en son vivant fonctionnaire des douanes, époux de Madame Rose **CECCALDI**, demeurant à CASABLANCA (MAROC). Né à PIANA (20115) le 3 janvier 1897. Décédé à CASABLANCA (Maroc) le 02 octobre 1926.

Des parcelles de terre:

Lieudit Bocca Lao : Section B n° 304 pour 07a 44ca, section C n° 22 pour 15a 75ca.

Lieudit Mandria : section B n° 955 pour 78a 30ca.

Lieudit Chioselle : section B n° 969 pour 45a 10ca et section B n° 970 pour 06a 70ca

Lieudit Pietra tribbia : section B n° 983 pour 01ha 39a 60ca et section B n° 984 pour 01ha 58a 50ca

Lieudit Campitoto Sottano : section B n° 1004 pour 04a 03ca, section B n° 1024 pour 05a 20ca, section B n° 1026 pour 04a 47ca et section B n° 1027 pour 07a 68ca

Lieudit Chiriu : section E n° 82 pour 01ha 83a 60ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**